Domaine Santé **Filière Technique en radiologie médicale**

Radiologie fonctionnelle et thérapeutique 3

1. Caractéristiques du module

Code : **S.RM.SO371.3102.F.14** **Degré d'études** : ☒ Bachelor ☐ Master
Année académique : **2021-2022** **Année d'études** : ☐ 1ère ☐ 2ème ☒ 3ème **Crédits ECTS** : **5**

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Catégorie : ☒ Module principal Core course ☐ Module lié au module principal Related course ☐ Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : ☐ Module de base ☒ Module d'approfondissement ☐ Module avancé

Statut didactique : ☒ Module type M1 ☐ Module type M2 ☐ Module type M3

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Temps de cours : 88 h. **Temps de travail encadré :** 18 h. **Temps de travail personnel individuel :** 44 h.

2. Prérequis

☒ Avoir validé la 2ème BSc ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☐ Autres : Anglais (lecture)

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

☒ Rôle d'expert ☒ Rôle de manager ☒ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☒ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Vignettes (uniquement pour les M1)

- **RO 3.1 Irradiation à visée curative du cerveau.**
- **RO 3.2 Irradiation à visée curative ORL.**
- **MN6 : Scintigraphies cérébrales**
- **MN7 : Scintigraphies et PET-CT digestifs**
- **MN8 : Scintigraphies et PET-CT et oncologique**
- **MN9 : Scintigraphies et pédiatrie**

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES* [Rapport final]).

- **Radio Oncologie (RO) - coefficient 1**
- **Médecine Nucléaire (MN) - coefficient 2**

Objectifs généraux du module

Acquérir les bases scientifiques, méthodologiques, techniques et organisationnelles nécessaires à la préparation et à la réalisation des procédures thérapeutiques en radio-oncologie.

Acquérir les bases théoriques, méthodologiques, scientifiques, techniques et organisationnelles de base en médecine nucléaire, permettant le développement des compétences nécessaires de ce domaine.

Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans les syllabus respectifs.

Haute école de santé
47, av. de Champel
CH - 1206 Genève

+41 22 388 56 00
info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so Genève
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- **Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.**
  Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
  L'étudiant-e obtient la note F.

- **Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.**

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Evaluations écrites.
B. Evaluations orales.
C. Dossiers.
D. Travaux pratiques/simulation.
E. Autres (voir Syllabus)

- Périodes: périodes de validation des 5ème et 6ème semestres, en principe semaines 6, 7, 18 et 19 (2022), ainsi qu'en cours de semestres.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) (C) (D) et (E) ci-dessus des deux sous-modules RO et MN, en tenant compte des coefficients indiqués soit 1 pour la RO et 2 pour la MN. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx (soit entre 3,5 et 3,9) au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités la remédiation porte sur la(les) enseignement(s) jugé(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3.5 et 3.9
- Période selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période: à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

8. Responsable du module et enseignants

Responsables : MN: D. Brault ; RO: M. Barada
Enseignants : Ils sont nommés dans les syllabus respectifs

Descriptif validé le 3 septembre 2021 par

M. Barada
Responsable de la filière

Haute école de santé
47, av. de Champel
CH - 1206 Genève

+41 22 388 56 00
info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so Genève
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale